

## OÙ TROUVER L'ÉTUDE ?

Sur le portail des services de l'État en Loire-Atlantique :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Etudes/Amenagement-urbanisme/Paysages-maraichers-nantais>



## QUI CONTACTER ?

La Direction départementale des territoires et de la mer :

- Un Conseil en aménagement durable avec un architecte et un paysagiste conseils de l'État (Tél : 02 40 67 23 15)
- Un réseau territorial Est (Tél : 02 40 67 24 28)
- Un réseau territorial Ouest (Tél : 02 40 11 77 50)

Le porteur de projet du site pilote : SCEA des Violettes

La fédération des maraîchers nantais (Tél : 02 40 89 79 54)

## À LIRE AUSSI...



Une plaquette sur les diverses réglementations applicables aux haies ainsi que des bonnes pratiques concernant leur entretien et leur gestion :

<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Publications/Etudes/Amenagement-urbanisme/Plaquette-exploiter-et-preserver-les-haies-2018>

**Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique**

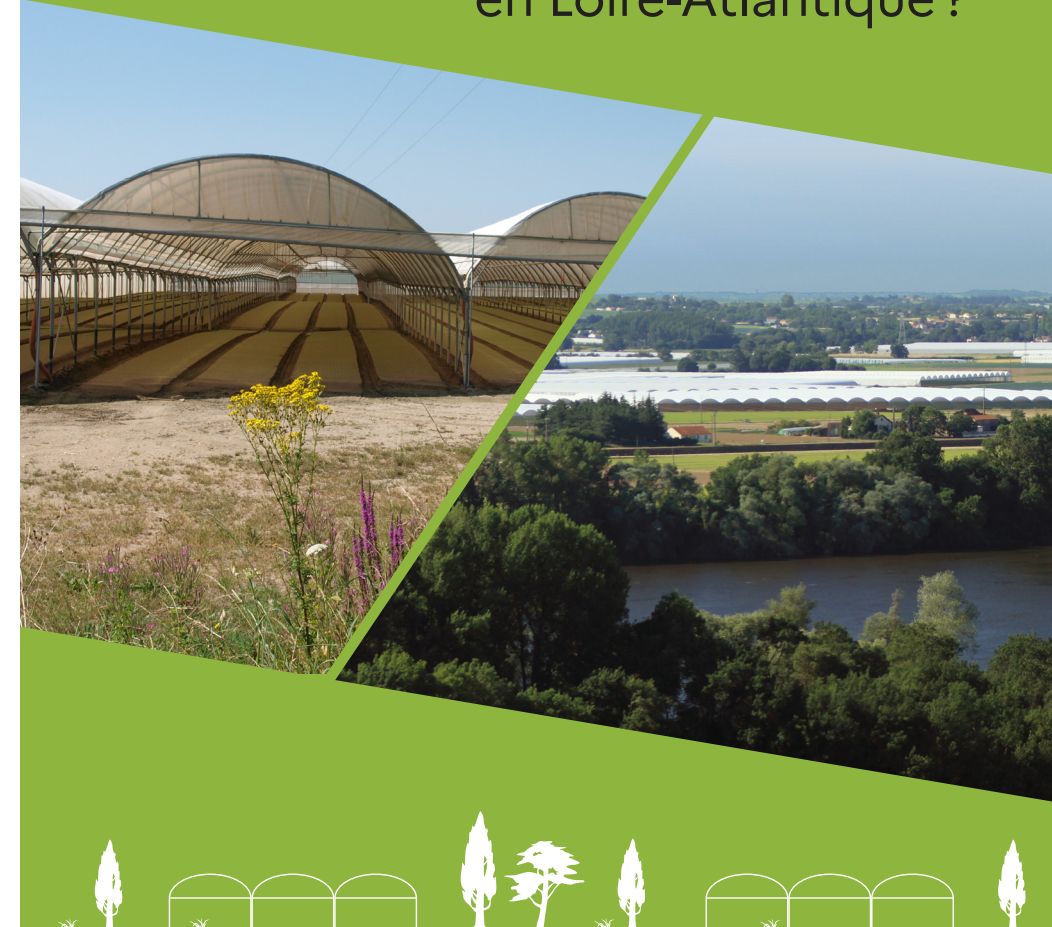
10 boulevard Gaston Serpette – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 40 67 26 26 – Courriel : [ddtm@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm@loire-atlantique.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00/14h00-16h30

Site Internet : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

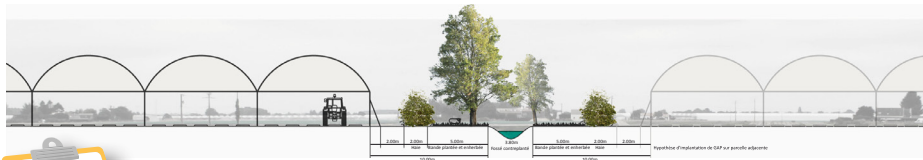
## Comment valoriser LES PAYSAGES MARAÎCHERS en Loire-Atlantique ?



En Loire-Atlantique, le maraîchage est une activité économique importante qui génère plus de 250 M d'€ de chiffre d'affaires et emploie 5 000 personnes. Il est en mutation et progression constantes. C'est un marqueur fort de nos paysages départementaux périurbains.

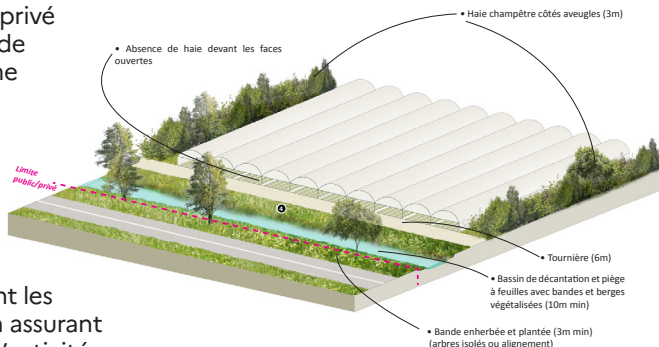
La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) en association avec la fédération des maraîchers nantais, a mené une étude de valorisation des paysages maraîchers nantais.

Cette étude donne des préconisations d'aménagement pour améliorer la qualité paysagère et favoriser une meilleure acceptabilité des projets :



## LES PRÉCONISATIONS

- ➔ Tenir compte des caractéristiques paysagères du site (haies, fossés de drainage et communaux, grands arbres) pour organiser le projet de maraîchage ;
- ➔ Utiliser l'eau et la trame végétale pour insérer le projet de manière cohérente dans le paysage qui l'environne ;
- ➔ Organiser les installations nécessaires à la tenue maraîchère de manière à les insérer dans le paysage tout en préservant leur efficacité ;
- ➔ Soigner les transitions entre espaces public et privé en traitant la façade sur la voirie comme une vitrine (mise en retrait des grands abris de protection des plantes, recul des bâtiments et aménagement des espaces devant les installations) et en assurant de la visibilité sur l'activité.



© Étude de valorisation des paysages maraîchers

## Le site démonstrateur de l'étude, LA SCEA DES VIOLETTES La Marjoletterie - Saint-Julien-de-Concelles

### SITE PILOTE D'INTEGRATION PAYSAGERE

Ici, la **SCEA des VIOLETTES**, en collaboration avec la **Fédération des Maraîchers Nantais** construit des grands abris de protection des plantes pour produire des légumes dans le respect des préconisations de l'étude d'intégration paysagère conduite par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique (DDTM 44)



- ➔ Orientation privilégiant la visibilité sur l'activité du site
- ➔ Implantation respectueuse de l'harmonie paysagère
- ➔ Développement et valorisation de surfaces enherbées
- ➔ Intégration de haies et arbres isolés
- ➔ Mise en valeur des bassins d'orage, création d'une noue
- ➔ Restauration de la biodiversité



- Surface consacrée aux aménagements paysagers : 1,3 hectare - Surface construite : 5 hectares
- Début des travaux : septembre 2019
- Date prévisionnelle de mise en service de la 1<sup>ère</sup> tranche : mars 2020



Renseignements : Fédération des Maraîchers Nantais au 02 40 89 79 54 – [maraichers.nantais@maraichersnantais.fr](mailto:maraichers.nantais@maraichersnantais.fr) – [www.maraichersnantais.fr](http://www.maraichersnantais.fr)

### Concevoir l'intégration dès le projet amont :

Le volet paysager fait désormais partie intégrante des projets d'aménagement maraîchers.

Pour accompagner les porteurs de projets, un « Comité de pilotage » associant des professionnels administrateurs de la Fédération des Maraîchers Nantais et des représentants de la DDTM a été mis en place. Son rôle est d'étudier, en amont de son dépôt administratif, tout projet de construction maraîchère afin de s'assurer de ses orientations paysagères conjuguant avec les impératifs économiques les niveaux d'exigences propres à lui garantir son acceptabilité environnementale.

Ce Comité sollicite au cas par cas d'autres expertises pour émettre des recommandations sur les projets présentés. La garantie d'anonymat vis-à-vis des tiers est la règle.

Le Comité de Pilotage pour l'Intégration des Grands Abris de Protection des Plantes (CPIGAPP)